

PÉAGE ■ L'A79, la 1^{ère} autoroute en France à proposer une politique tarifaire selon des critères environnementaux

Moins de 5 euros les 88 kilomètres

Lors d'une visite de presse, hier, Isabelle Lacharme, directrice opérationnelle d'Aliae, a présenté le fonctionnement du péage flux libre qui sera en place fin octobre.

Ariane Bouhours

« Il en coûtera moins de 5 euros à un véhicule léger, sans aucune réduction, pour les 88 kilomètres de l'A79 », a assuré hier Isabelle Lacharme, la directrice opérationnelle d'Aliae.

L'A79 sera la première liaison autoroutière en péage à flux libre en France, c'est-à-dire sans barrière de péage physique (sauf à la liaison avec l'A71, à Montmarault). Cette technologie du péage en flux libre vise à « fluidifier la circulation, synonyme de gain de temps pour les clients, d'économies de carburant. Il s'agit aussi de diminuer les émissions de CO₂ et, enfin, de réduire l'artificialisation des sols ».

L'A79 proposera aux usagers le système de péage en flux libre autorisé par la Loi d'orientation des mobilités (LOM) de décembre 2019. Déjà présent en Autriche, Espagne, Portugal et aux États-Unis, la technologie du flux libre s'affranchit des barrières de péage physique. « Ce système devrait s'étendre à terme à d'autres autoroutes françaises, précise Isabelle Lacharme. Comme le procédé est nouveau, nous allons accompagner les automobilistes ».

Le Groupe Eiffage, qui finance en propre le projet avec un investissement de 538 millions d'euros, a réuni ses savoir-faire pour



FLUX LIBRE. Après des mois d'essais, les portiques flux libre, déjà installés, seront mis en service fin octobre. Ces caméras installées à la barrière de péage de Deux-Chaises enregistreront les plaques d'immatriculation. PHOTO FRANÇOIS-XAVIER GUTTON

concevoir, construire et exploiter cette première autoroute en flux libre : Aliae, maître d'ouvrage et concessionnaire de l'A79 ;

Eiffage Génie Civil, mandataire chargé de la conception et de la construction de l'A79 ; APRR, chargé de l'exploitation et

la maintenance de l'A79 sur la durée de la concession (48 ans).

Bien que le trafic de transit soit particulièrement important (10.000 à 15.000 véhicules par jour, dont 40 % de poids lourds), l'infrastructure doit être un vecteur d'échanges et de lien au niveau local. Les automobilistes pourront circuler gratuitement sur la section Cressanges - Toulon-sur-Allier (17 km) et sur la section de Dompierre (6 km).

Politique tarifaire

Par ailleurs, pour encourager l'utilisation de l'infrastructure payante par les utilisateurs locaux ou

pour la desserte locale, Aliae proposera une politique tarifaire voulue attractive avec une formule télépéage offrant jusqu'à 60 % de réduction sur les trajets. Cette réduction pourra s'appliquer dès le premier euro réalisé sur les trajets selon un barème dépendant du nombre de passages effectués dans le mois. Les abonnements sont en prévente dès ce vendredi sur le site Internet www.aliae.com

Comment ça marche ?

Sur les 88 km de l'A79, six portiques équipés de caméras infrarouges permettront d'identifier, quelles que soient les conditions météo, le badge télépéage ou la plaque d'immatriculation et le type de véhicule, déclenchant automatiquement la facturation.

Vers l'A71. Quand j'arrive à la barrière de péage de Deux-Chaises, en direction de l'ouest, je prends un ticket d'entrée sur le système de péage classique de l'A71. Bien sûr, je m'assure d'avoir réglé mon trajet sur l'A79 via l'une des options de paiement du péage en flux libre. « Un deuxième ticket sera délivré dans un premier temps pour rappeler à l'automobiliste qu'il doit payer l'A79 ».

Vers l'A79. Quand j'arrive à la barrière de péage de Deux-Chaises, en direction de l'est, je règle mon trajet A71 avant de poursuivre sur le réseau flux libre. Si j'emprunte ensuite une section payante de l'A79, je devrai régler mes trajets via l'un des 4 moyens de paiement du péage en flux libre.

Quatre options de paie-

ment sont disponibles pour effectuer facilement le paiement des trajets. D'abord, avec le badge télépéage : le badge bipé à chaque passage sous les portiques et la facturation se fait en fin de mois. Il est valable sur toutes les autoroutes de France et s'achète sur Aliae.com

Quatre options de paiement

Ensuite, l'abonnement plaque : on crée un compte Internet en renseignant sa plaque et ses coordonnées bancaires. La plaque est détectée à chaque trajet et le prélèvement se fait chaque semaine.

Ensuite, le paiement sans abonnement sur Aliae.com : après son passage, le client dispose de 72 heures pour payer, en rentrant son numéro de plaque minéralogique.

Enfin, 16 bornes de paiement ou bornes à pied sont mises à disposition sur les aires de repos ou de services. Cela permet de payer par carte bancaire ou espèces.

L'A79 sera la première autoroute en France à proposer une modulation tarifaire selon des critères environnementaux, avec des tarifs dégressifs selon les émissions de CO₂ pour les véhicules légers, jusqu'à 20 % de réduction pour les véhicules 100 % électriques et tous les véhicules propres de l'avenir.

Pour les poids lourds, des tarifs dégressifs seront instaurés selon la classe de véhicule et leurs émissions de CO₂. La grille tarifaire sera dévoilée fin octobre, Isabelle Lacharme a assuré, hier, qu'il n'en coûtera pas plus de 5 € entre Digoïn et Montmarault. ■

Protection des données

Les systèmes logiciels pour le paiement sur site internet et les bornes à pied sont développés en France. Eiffage en est l'éditeur. Les données sont hébergées en France. Le système d'identification du flux libre ne lit les plaques d'immatriculation qu'à des fins de perception et facturation du péage, les données ne sont pas conservées après paiement. Le droit d'accès aux données et rectification est assuré à tous les clients. Le processus de contrôle de la protection des données personnelles est assuré avec un DPO (Data Protection Office) et un référent RGPD (Règlement général sur la protection des données). Le système fonctionne sur la lecture des plaques : « Sur les essais que nous avons faits, nous avons eu 99 % de validation de plaques d'immatriculation, précise Isabelle Lacharme. En cas de litige, il faut contester en gendarmerie ».